

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 27 (1990)
Heft: 1015

Rubrik: Point de vue

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le 700^e ambigu

Dans le cadre éclaté de la célébration du 700^e anniversaire de la Confédération, les cantons romands se sont vu attribuer la Fête des quatre cultures destinée à présenter un large éventail de la création artistique contemporaine en Suisse — dans ce but, la Confédération a alloué une somme de 33 millions de francs. A quelques mois des festivités de 1991, plus de trente projets, dont certains mal ou peu définis, figurent au programme officiel. En outre, il existe un grand nombre de projets dus à l'initiative des cantons, des communes, de sociétés diverses et d'entreprises commerciales.

La conception de la célébration nationale semble refléter une profonde ambiguïté sociale, artistique et culturelle. L'esprit même de la Fête des quatre cultures paraît dirigiste, élitiste et sélectif; cela dans un pays où la fête est une institution essentiellement démocratique, fruit d'une tradition reposant sur la participation effective des populations aux manifestations collectives. Par ailleurs, un aspect commercial se fait jour dans la promotion officielle de divers produits d'un goût pas toujours heureux.

Le 700^e anniversaire a été placé sous le signe de l'utopie que Mario Solari, délégué de la Confédération au 700^e, définit comme «un idéal vers lequel on tend», apparemment sans trop se préoccuper du sens de ce mot chargé d'ambiguïté sémantique. Créé en 1516 par Sir Thomas More pour décrire une société imaginaire, idéale et rationnelle qui n'existe pas, Utopie (du grec *ou* [non] et *topos* [lieu]) s'applique le plus souvent aux visions sociales de penseurs qui, de Platon à Marx, ont construit des modèles ou la Raison et l'Etat règlent dans tous ses détails la vie des personnes, préfigurant les modèles absolutistes et totalitaires de notre âge.

Les quelques documents et informations sur les festivités artistiques romandes disponibles à ce jour dévoilent une deuxième ambiguïté. Il s'agit de l'esprit de contestation, voire de provocation, tant chez certains organisateurs que parmi des artistes associés à divers projets. Dans cette optique, la fonction principale de l'expression artistique est de réveiller les consciences en s'attaquant aux valeurs et aux images établies, une position courante de nos jours. «Il y a dans la provocation, outre l'esprit libertaire dont elle aime s'affubler, quelque chose d'extrêmement constructif et jouissif: elle fait réfléchir» écrit Simon

Vermot dans un éditorial de l'inévitable journal vaudois du 700^e à propos d'une affiche de Ben Vauthier sur laquelle on peut lire «La Suisse n'existe pas! Ben.» Déjà en janvier 1990, Pierre Keller, délégué vaudois au 700^e, se flattait de vouloir surprendre et pervertir.

L'esprit contestataire se manifeste dans plusieurs projets prévus sous divers auspices en 1991. On peut relever le cas de *Vaudor*, dans les arènes d'Avenches, un grand spectacle dansé pour lequel la Confédération aurait alloué 1'300'000 francs. Au cours d'une conférence de presse, les artistes-créateurs, Jean-Pierre Pastori et Jürg Burth, ont déclaré que le thème central de l'œuvre serait la liberté. Un journaliste ajoute dans son reportage, qu'il s'agit d'«une création orientée sur l'actualité, même la plus dérangeante (...). Une utopie tenant compte de la place, financière en particulier, de la Suisse dans le monde». Toutefois on promet un «spectacle à la fois lucide et chargé d'espoir.»

La contestation se trouve aussi dans quelques créations en Suisse romande qui évoquent les mythes fondateurs de la Confédération, notamment la personne et le geste de Guillaume Tell.

— A Genève, *Guillaume Tell*, un opéra-rock organisé par Guy Mettan.

— A Morges, dans le cadre du festival «Morges-sous-Rire» un spectacle de l'humoriste vaudois François Silvant, dont le personnage principal est Trudi, veuve de «Herr Tell», démarcheur. La grotesque mégère suisse-alsacienne raconte la vie de son mari, myope, surlard et grossier. De plus, le spectacle met en scène Miss Helvetia, «une dame dont l'honorabilité semble avoir été considérablement exagérée».

— A Genève encore, dès maintenant, le Théâtre mobile présente *Guillaume Tell contre Fantômas*; dans ce conflit du

Bien et du Mal, Philippe Nicati se propose de «dénoncer quelques faits qui méritent de l'être (...) aussi bien les narcotics que la requête d'asile et les fichiers (...) en attaquant les institutions plus que les personnes.»

En revanche, et dans un tout autre esprit, le Théâtre du Jorat propose la reprise de *Guillaume le fou* (1916) de Fernand Chavannes dont le sujet est aussi Guillaume Tell. L'accent est mis sur l'individualisme et l'idéalisme «fou» de Tell qui devient alors un homme du XX^e siècle et non plus un héros de mythe. C'est le peuple, incapable de comprendre les visions de Guillaume Tell, qui fait l'objet des ironies littéraires de l'auteur.

* * *

L'orientation intellectuelle donnée à ces divers spectacles met en lumière une coupure entre, d'une part, les artistes et les animateurs culturels, et le grand public de l'autre. Cela pourrait bien être un indice supplémentaire de la crise de culture que connaît la Suisse, comme la plupart des pays de l'Occident du reste. Ce conflit latent est mal perçu par beaucoup d'artistes qui se contentent d'exprimer leur propre aliénation et désarroi à travers la parodie et la raillerie, plutôt que par le renouvellement des images et des valeurs de la communauté.

En dernier lieu, on peut noter le côté mercantile de l'entreprise culturelle: la vente et la distribution d'articles courants à partir des bureaux du Délégué vaudois (linges de bain, T-shirts, drapeaux, affiches, bouteilles de vins du pays) décorés de motifs dans le style du jour et plus ou moins dans l'esprit du 700^e. Les clients éventuels, toutefois, ne sont pas informés des critères de sélection des produits, et de la destination des bénéfices retirés de la vente d'«articles spécialement créés pour la circonstance par des artistes de renom» comme nous l'apprend la carte de commande. Une notice explicative, aurait été la bienvenue.

Il y aurait encore beaucoup à dire sur l'esprit de la Fête des quatre cultures. Mais il se pourrait bien que ce soit dans les célébrations communales ou régionales de 1991 que se manifestera un esprit de fête à la fois patriotique et réaliste, peut-être dominé par les préoccupations du jour, mais inspiré par des traditions enrichies au cours du long

Préparer l'étape suivante

La prise de position du comité de rédaction a propos de l'Euro-initiative, parue dans notre dernier numéro sous la plume d'André Gavillet, a suscité la réaction de trois membres du comité d'initiative collaborant à Domaine public. Voici donc la réponse d'Yvette Jaggi, Michel Béguelin et Jean-Pierre Ghelfi.

Lorsqu'on veut se débarrasser de son chien, on dit qu'il a la rage. André Gavillet utilise cette méthode pour critiquer l'Euro-initiative. Il donne des leçons de démocratie («choquant» que des médias soutiennent le projet) et de tactique politique («on ne perturbe pas le conducteur», entendez le Conseil fédéral). Il se garde cependant d'indiquer le texte de l'initiative qui est seul déterminant pour juger de la démarche.

Le voici:

Art. 8 bis: *La Suisse participe à la construction de l'Europe.*

Elle œuvre notamment pour une paix durable et la protection globale de l'environnement, ainsi que pour la démocratie et le fédéralisme.

Dispositions transitoires, art. 19: *Dans le cadre de sa politique européenne, la Confédération entame des négociations avec la Communauté européenne en vue d'y adhérer. Les accords conclus à cet effet seront soumis au vote du peuple et des cantons conformément aux dispositions constitutionnelles en vigueur.*

Reprenons. Des médias soutiennent? Tant mieux. Ils fournissent l'appui administratif indispensable au lancement d'une initiative. On regrette de devoir dire et constater que nous ne l'aurions pas trouvé dans le cadre des organisations et partis; de toute façon ceux-ci n'auraient pas permis le large regroupement de personnes venant d'horizons différents qui composent le comité d'initiative.

Il est un peu ridicule de dire que ce projet pourrait perturber le conducteur. Certes, celui-ci est mal à l'aise. Il a d'abord minimisé l'importance et la

portée de l'Acte unique européen, ainsi que l'échéance du 1^{er} janvier 1993. Il a ensuite cru pouvoir se présenter dans la négociation pour l'Espace économique européen avec une longue liste d'exceptions qu'il souhaitait permanentes, tout en voulant disposer de droits identiques ou équivalents à ceux des pays membres.

Il donne depuis l'été le spectacle presque burlesque du conducteur qui doit, semaine après semaine, corriger sa trajectoire pour rester sur la route tracée... par la Communauté. Si sortie de route il doit y avoir, nous n'y serons pour rien! Notre démarche ne signifie pas que nous souhaitons l'échec des négociations en cours. Si un traité sur l'Espace économique européen peut être signé, nous applaudirons, et nous le soutiendrons.

Mais nous ne perdons pas de vue qu'il nous vaudra au mieux un strapontin confortable. Un peu — qu'on nous pardonne la comparaison — comme le Liechtenstein par rapport à la Suisse.

Histoire de bornes

Dans le dernier numéro de DP, Laurent Rebeaud fait l'éloge des frontières. Quel dérapage étonnant de la pensée écologiste! Depuis l'origine du mouvement, une constante s'impose avec une évidence éclatante: les atteintes à l'environnement ignorent superbement les frontières. De Tchernobyl au CO₂, des pesticides aux engrais, des pluies acides à la santé des forêts, de la gestion des déchets aux atteintes au climat, toute action écologique efficace exige le gommage des frontières. Dans ce contexte-là la dimension européenne est un (premier) progrès. Une preuve concrète: l'année dernière, le commissaire à la protection de l'environnement a poursuivi devant les tribunaux, dans 270 cas, des pays de la Communauté pour non-application persistante des normes (progressistes) communautaires. Ce sont les

Que tel sera le cas paraît — déjà — évident. L'Autriche n'a pas craint d'annoncer la couleur, tout en participant loyalement aux négociations. Les pays nordiques se tâtent également pour savoir s'ils ne doivent pas, dans la foulée de l'Espace économique européen, en faire autant, c'est-à-dire demander formellement leur adhésion.

Le texte de l'initiative dit clairement que, dans un premier temps (votation en 1994 ou 1995), on engagera des négociations en vue de l'adhésion. Les résultats en seront soumis, dans un deuxième temps, au vote populaire. Ce ne sera pas avant 1997 ou 1998.

Il n'y a là rien de précipité. Ce sont les lenteurs de la démocratie directe qui conduisent dès maintenant à se prémunir contre un risque: en l'absence d'initiative populaire, le conducteur, trop heureux d'en avoir terminé avec l'Espace économique européen, ne serait-il pas tenté d'oublier l'échéance suivante? Dans le cas, enfin, où «l'accélération de l'histoire» devrait conduire les autorités fédérales à s'engager plus tôt qu'elles ne l'avaient prévu ou souhaité dans la voie de l'adhésion («une idée qui gagne en vraisemblance», selon les récents propos de J.-P. Delamuraz), l'Euro-initiative ne constituerait en rien un obstacle. Le pire qui pourrait lui arriver serait d'être retirée...

Y.J., M.B., J.-P.G.

développement historique de la Confédération.

Au début de l'année, Pierre Keller observait que «ce qu'il y a de merveilleux avec le 700^e, c'est qu'en 1992, tout sera fini.»

Dans ce cri du cœur, l'ambiguïté reste entière. ■

G.S. Metraux

Etats-nations qui freinent! Laurent Rebeaud devrait relire Denis de Rougemont, en particulier L'Avenir est notre affaires. Ce livre a joué un rôle considérable dans la prise de conscience écologique, précisément en montrant les effets nocifs des frontières.

Dans sa conclusion, Laurent Rebeaud propose une étude d'impact dans l'hypothèse d'une entrée de la Suisse dans la CE. Il faudrait y joindre aussi la comparaison des mesures de protection de l'environnement déjà prises et prévues dans les trois ans, dans tous les domaines: il n'est pas certain que ce bilan soit favorable à la Suisse. L'arbre des 28 tonnes ne doit pas cacher la forêt des prescriptions où nous avons du retard. Au fait, à propos d'étude d'impact, il ne faudra pas oublier d'établir aussi celle de l'Euro-frousse et du repli sur soi. Une certitude: l'environnement européen n'a rien à y gagner.

Michel Béguelin